

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2018

DELIBERATION N° DEL001-18

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180129-DEL001-18-DE
Date de télétransmission : 08/02/2018
Date de réception préfecture : 08/02/2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 janvier à dix-neuf heures,
le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 janvier 2018, s'est réuni à la mairie en
séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA,
C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER,
P. BERTHOLLET, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN,
Y. PERRIER, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 29 janvier 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. BAH Rahim
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. MORIN Georges

M. CLAUDE SERGENT A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Modification partielle du tableau des effectifs.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs :

1/ au titre des avancements de grade suite à la réussite d'un examen professionnel

Il est proposé de supprimer un poste de technicien principal 2^{ème} classe créé par délibération
le 12 novembre 2007 et de créer un poste un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à
temps complet au 1^{er} janvier 2018.

2/ au titre de la promotion interne 2017 :

Il est proposé de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe créé par
délibération au 1^{er} janvier 2017 et de créer un poste d'assistant de conservation du
patrimoine et des bibliothèques à temps complet au 1^{er} janvier 2018.

3/ au titre d'une intégration directe d'un agent :

La commission administrative paritaire, réunie le 18 janvier 2018, a émis un avis favorable à la demande d'intégration directe dans un autre cadre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) exerçant les fonctions d'agent polyvalent d'entretien et de restauration au service de la petite enfance pour occuper celles d'assistante au service culture de la ville.

Il est proposé de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet créé par la délibération n° 123-10 du 13 décembre 2010 et de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet 28h hebdomadaires au 1^{er} février 2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de procéder à la modification partielle du tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2018, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 janvier 2018.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.